2.3 Procédure de positionnement et de traçabilité

1. Objectif de la procédure

Avant toute entrée effective en formation, l'auto-école met en œuvre un procédé de positionnement afin de recueillir les besoins du candidat. Cette démarche obligatoire permet de :

- ❖ Valider la cohérence entre la formation demandée, la situation du candidat, ses attentes et ses disponibilités.
- ❖ Vérifier les prérequis administratifs et réglementaires.
- ❖ Sécuriser le financement CPF en validant l'adéquation de la formation avec un **projet professionnel** du candidat OU **favoriser la sécurisation du parcours professionnel** et son éligibilité statutaire.
- ❖ Estimer le volume d'heures prévisionnel afin de formaliser un parcours de formation individualisé.

2. Information préalable et règles d'éligibilité au financement CPF

Conformément à la réglementation en vigueur, le candidat est expressément informé des conditions strictes de mobilisation de son Compte Personnel de Formation (CPF) :

🔸 Conditions d'éligibilité selon la catégorie de permis Le CPF ne peut en aucun cas financer un permis pour un projet de confort ou de loisirs. Le candidat doit pouvoir attester de bonne foi que l'obtention du permis contribue à la réalisation ou à la sécurisation de son parcours professionnel en complétant l'attestation sur l'honneur requise sur *Mon Compte Formation*.

La mobilisation du CPF est réservée exclusivement aux **demandeurs d'emploi** (inscrits à France Travail) ou aux salariés bénéficiant d'un cofinancement tiers (employeur, OPCO, région) d'au moins 100 €. Le plafond des droits CPF mobilisables pour ces catégories est fixé à **900 €.**

🔸 Participation financière et reste à charge

- ❖ Ticket modérateur obligatoire : Une participation forfaitaire obligatoire de **100 €** (reste à charge) s'applique à l'apprenant lors de la validation de son dossier sur la plateforme.
- ❖ Règlement du solde : Si les droits CPF (plafonnés à 900 € pour les permis légers) sont insuffisants pour couvrir la totalité du parcours de formation, le solde restant est à la charge de l'élève. Il peut être réglé directement par carte bancaire sur la plateforme ou via un abondement OPCO/employeur.

3. Déroulement opérationnel du procédé de positionnement

Le positionnement s'articule autour de deux phases clés menées obligatoirement en amont de la validation définitive de l'inscription CPF et de la signature du contrat de formation :

💻 Phase 1 : *L'entretien initial et l'instruction du dossier*

Mené par l'équipe administrative ou pédagogique, cet échange s'appuie sur un questionnaire (écrit ou numérique) visant à auditer :

- L'identification du besoin : Choix de la catégorie de permis, vérification de l'identité via FranceConnect+ et consultation du solde de points CPF.

- L'analyse du projet professionnel (Obligatoire CPF) : Recueil des éléments justificatifs liant l'obtention du permis à l'emploi actuel, à une recherche d'emploi active ou à une trajectoire de mobilité professionnelle.
- L'étude du financement et des statuts : Vérification du statut (salarié ou demandeur d'emploi) pour valider l'éligibilité aux permis légers.
- *Cas du cofinancement OPCO (Salariés) :* Accompagnement de l'élève pour identifier son OPCO auprès de ses RH, édition du devis nécessaire et instruction du dossier de demande de prise en charge (délai de réponse moyen d'un mois).
- Les acquis antérieurs : Recueil de l'expérience de conduite passée (AM/BSR, conduite accompagnée interrompue, permis étranger, etc.).
- Les disponibilités : Recueil des contraintes de temps et des créneaux de l'élève pour assurer la faisabilité du planning proposé.

🚗 Phase 2 : *L'évaluation de départ (Mesure des compétences)*

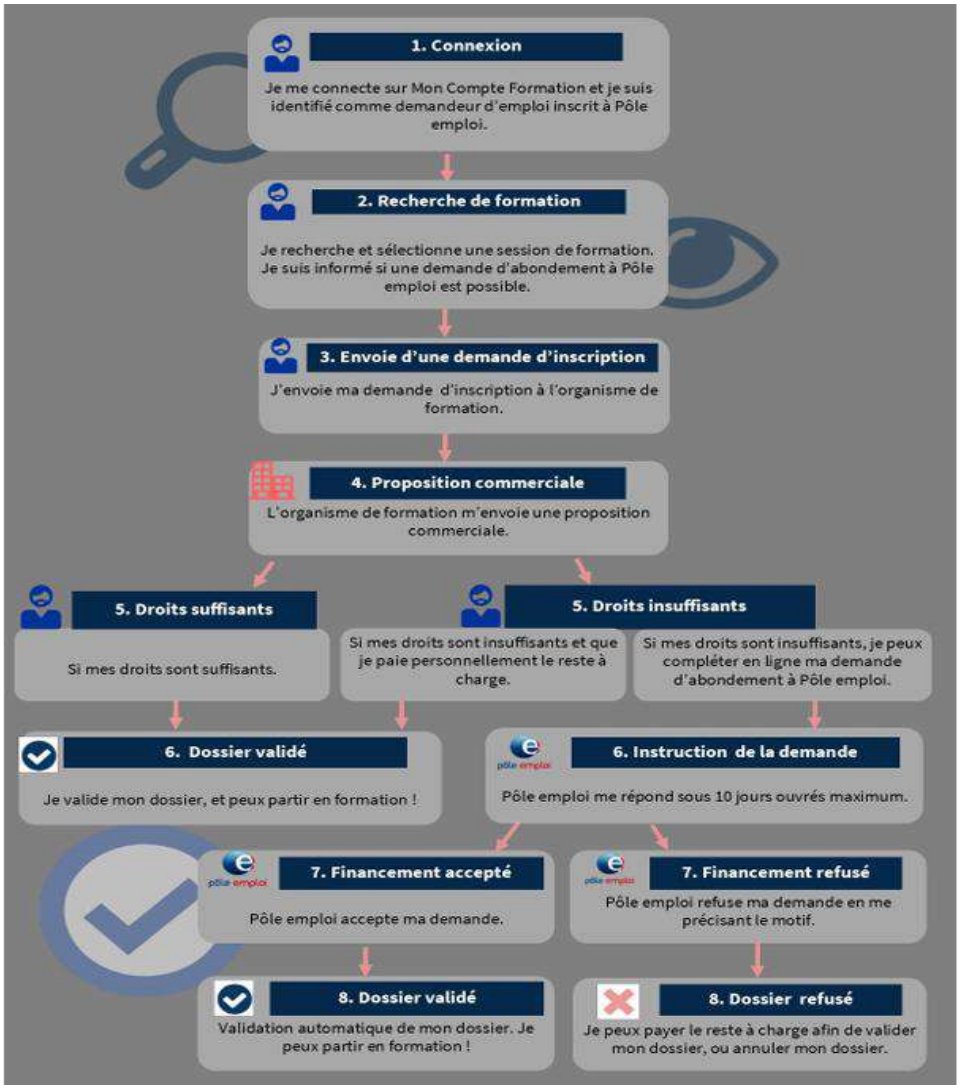
Pour matérialiser l'adéquation de l'offre aux besoins réels de l'élève, celui-ci réalise une évaluation initiale standardisée (durée : 45 à 50 minutes).

- Facultés évaluées : Capacités cognitives (attention, mémoire, perception), compétences mécaniques, coordination motrice et sensibilité au risque.
- Résultat : Elle permet d'estimer de manière réaliste et transparente le volume d'heures de conduite nécessaires.

4. Traitement des résultats, validation et traçabilité

À l'issue de ces étapes de positionnement :

- Proposition commerciale et pédagogique : L'auto-école remet à l'élève une proposition chiffrée basée sur l'évaluation de départ, en rappelant que ce volume d'heures reste prévisionnel.
- Validation de la demande CPF : L'auto-école examine et valide le dossier d'inscription sur son portail sous 2 à 11 jours ouvrés.
- Validation finale par l'élève : L'élève valide définitivement son inscription sur son espace *Mon Compte Formation*, règle son reste à charge obligatoire de 100 € (et le solde éventuel), puis l'auto-école procède à la planification du calendrier de formation.
- Archivage qualité (Traçabilité) : Le questionnaire de positionnement initial ainsi que la fiche d'évaluation de départ sont datés et signés par le candidat et l'enseignant. Ces documents sont précieusement conservés dans le dossier de l'élève pour servir de preuve lors des contrôles qualité (Qualiopi / Label) et des contrôles de la Caisse des Dépôts (CPF).



1- Connectez-vous sur Mon Compte Formation et validez les conditions générales d'utilisation.

2- Recherchez votre formation dans le catalogue. A noter : vous êtes informé en temps réel si le délai nécessaire à la demande d'abondement à Pôle emploi est insuffisant.

3- Sélectionnez votre session de formation disponible sur Mon Compte Formation et envoyez votre demande d'inscription à l'Organisme de formation en un clic.

4- Attendez la réponse de l'Organisme de formation. L'organisme de formation a 2 jours ouvrés pour vous répondre. Il peut avoir modifié certains éléments de la formation (par ex : les dates de la session). En cas de question, vous pouvez directement prendre contact avec lui.

5- Si vos droits sont suffisants, validez votre dossier et partez en formation !

6- Si vos droits sont insuffisants, deux possibilités : • Vous pouvez sans attendre régler le reste à payer par CB pour finaliser votre dossier.

• NOUVEAU : Vous pouvez faire une demande de financement complémentaire à Pôle emploi du montant total de votre reste à charge (sous réserve que votre formation débute dans plus de 15 jours ouvrés à compter de votre demande).

7- Complétez votre demande de financement à Pôle emploi Il vous sera demandé d'expliquer en quelques lignes à votre conseiller Pôle emploi pourquoi cette formation va vous permettre de réussir votre projet d'accès au retour à l'emploi Votre conseiller Pôle emploi reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

8- Vous êtes rapidement informé(e) de la réponse de Pôle emploi, Pôle emploi vous répondra sous 10 jours ouvrés maximum à compter de la date de votre demande. Pendant ce temps, votre place en formation est réservée par l'organisme de formation ! Vous recevez la réponse de Pôle emploi directement sur Mon Compte Formation.

• Si la réponse de Pôle emploi est positive, votre dossier est automatiquement validé. Vous pouvez partir en formation ! Pour rappel, vous devez continuer à respecter les obligations demandées par Pôle emploi (déclaration mensuelle, présence à la formation…)

• Si la réponse de Pôle emploi est négative, et que vous souhaitez tout de même finaliser votre dossier de formation, vous avez toujours la possibilité de financer vous-même le reste à payer par carte bancaire ou d'annuler votre demande. A noter : Votre conseiller Pôle emploi est tenu informé de votre demande d'abondement depuis Mon Compte Formation, et reste à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet et répondre à vos questions (coordonnées disponibles sur votre espace personnel sur pole-emploi.fr).